

5 BONNES RAISONS DE TENTER LA CONCILIATION



UN PASSAGE OBLIGÉ LORSQU'UN LITIGE SURCIT

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle milite pour une justice plus proche, plus efficace et plus protectrice afin de renforcer son exemplarité.

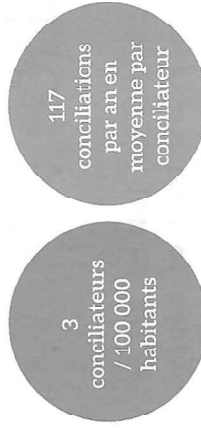
c'est le nombre de
dossiers supplémentaires
de conciliation
qu'entraînera la
réforme de la Justice.

45 000

CONCILIATION :

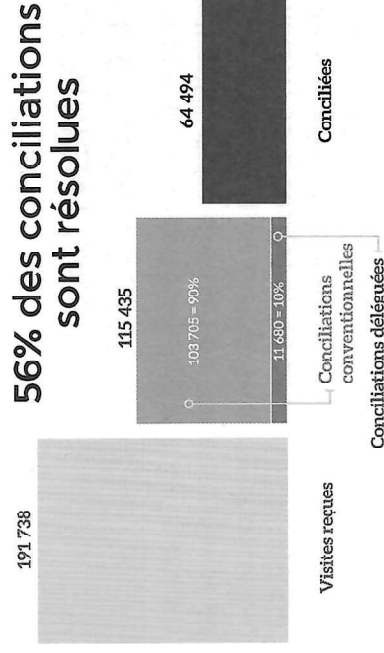


Les conciliateurs de justice en France

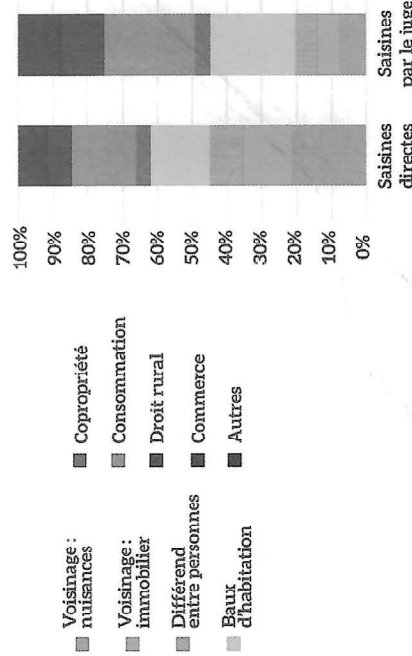


VISITES, SAISINES & RÉOLUTIONS (2014)

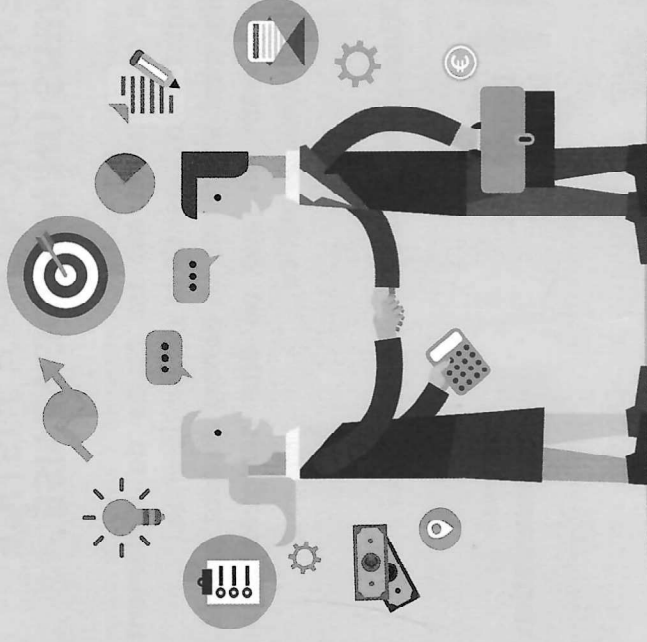
56% des conciliations
sont résolues



RÉPARTITION EN TYPES DE LITIGES



La conciliation de justice



Qu'est-ce que c'est ?

Qu'est-ce que la conciliation ?

ÉVOLUTION DE LA JUSTICE VERS UN MONDE APAISÉ

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne. **Elle peut intervenir en dehors de tout procès**, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

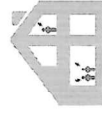
Litiges concernés et champ d'action :



Relations entre
**baillleurs et
locataires**



Litiges de la
consommation



Problèmes de
copropriété



Litiges entre
commerçants



Litiges entre
personnes



Litiges et
troubles du
voisinage

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un **auxiliaire de justice assermenté et bénévole** qui est nommé sur proposition du juge d'instance par ordonnance du premier président de la cour d'appel.

COMMENT SAISIR LE CONCILIATEUR ?

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties : une simple prise de rendez-vous en mairie, Tribunal d'instance, Maison de la Justice et du Droit, service social, etc... ou en recherchant un lieu de permanence sur le site www.conciliateurs.fr. Il peut aussi être saisi par un juge d'instance dans le cadre d'une conciliation déléguée.

LE RECOURS A LA CONCILIATION DE JUSTICE EST UN MOYEN SIMPLE, RAPIDE ET GRATUIT

de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Le déroulé d'une conciliation

DEUX CHEMINS MÈNENT À LA CONCILIATION

Conciliation conventionnelle

Le conciliateur peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

Conciliation déléguée

Avant l'audience au tribunal, le juge propose aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

LA CONCILIATION EST CONFIDENTIELLE

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un constat d'accord. Le juge d'instance peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

Exceptions faites des affaires pénales, des conflits du travail, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administrations.